

**Demande de crédits complémentaires
pour les crédits de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau
des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau
de la Direction des travaux
relatifs à l'exercice 2008**

Préavis n° 2008/ 13

Lausanne, le 2 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le 11 décembre 2007, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis n° 2007/47¹ du 24 septembre 2007, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 12'000'000 de francs dont 5'200'000 francs pour **eauservice**, 4'450'000 francs pour le service des routes et de la mobilité et 2'350'000 francs pour le service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2008 au moment de la rédaction du préavis.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire d'un montant global de 2'300'000 francs, répartis comme il suit : 820'000 francs pour **eauservice**, 1'150'000 francs pour le service des routes et de la mobilité ainsi que 330'000 francs pour celui d'assainissement afin de couvrir le financement de travaux urgents sur la route de Prilly, le giratoire du Mont-d'Or ainsi que pour la réfection de la dalle du trottoir du Grand-Pont devant le bâtiment de l'UBS « les Portes de St-François ».

Lors de la rédaction du préavis initial, ces travaux ne pouvaient pas être prévus.

¹ BCC 2007, à paraître

2. Travaux sur la route de Prilly

La canalisation en fonte grise, d'un diamètre de 300 mm, datant de 1950, doit être remplacée. Son tracé est situé sur les communes de Lausanne et Prilly, à raison de respectivement 330 m et 220 m. Son remplacement était envisagé depuis plusieurs années, en coordination avec la réfection de la chaussée sur la commune de Prilly. Pour différentes raisons, notamment budgétaires, ces travaux ont été régulièrement reportés par la commune de Prilly.

Deux évènements ont confirmé nos craintes quant à la fragilité de cette conduite :

- 02.11.2007 : 1 rupture à la hauteur du chemin de Champrilly ;
- 09.01.2008 : 2 ruptures à la hauteur du n° 7 de la route de Prilly.

Lors de la dernière rupture, le débit a pu être estimé à plus de 20'000 litres par minute.

La somme des dégâts et des coûts pour la remise en état de cette conduite et de la chaussée s'est élevée à près de 140'000 francs.

Cette conduite maîtresse permet d'assurer le pompage depuis le réservoir de Montétan vers celui de Chablière. De plus, elle assure également des fonctions de distribution et de défense incendie. A la suite de la dernière casse, il a été décidé d'isoler ce tronçon et de ne plus utiliser cet axe de pompage, afin de minimiser les risques de rupture. Cette situation provisoire ne peut pas être prolongée au-delà du mois de mai 2008, car le réservoir de Chablière dépend fortement du pompage depuis Montétan pour son alimentation, de même que lors des fortes consommations estivales.

Plusieurs solutions pour sécuriser cette conduite ont été évaluées. La réhabilitation par la technique du « cracking » est apparue comme étant celle la plus appropriée. Cette technique consiste à éclater la conduite existante et à tirer dans l'espace ainsi libéré une conduite neuve. Lorsqu'il est possible de l'appliquer, ce mode opératoire minimise les nuisances des longues tranchées traditionnelles. Le coût de l'ensemble de ces travaux est devisé à environ 650'000 francs.

Ces travaux de sécurisation seront coordonnés avec ceux planifiés au chemin de Champrilly, qui doivent démarrer prochainement, et sont financés par le crédit-cadre 2008.

3. Travaux au giratoire du Mont-d'Or

Étant donné la vétusté des canalisations situées entre le giratoire du Mont-d'Or et le chemin du Reposoir, **eauservice** désire intervenir avant la sortie d'un préavis spécifique pour la réfection complète de l'avenue du Mont-d'Or, prévu à une date ultérieure. Il le fait dans le but de remplacer sa conduite de distribution au travers du giratoire ainsi que la conduite de refoulement Lutry-Montétan en traversée, direction avenue de la Dent-d'Oche – chemin de Fontenay en acier d'un diamètre de 600 mm. Le coût total des travaux prévus pour **eauservice** s'élève à 170'000 francs.

Actuellement, une canalisation unitaire d'évacuation des eaux traverse le giratoire, d'Est en Ouest, par son centre. Elle vient ensuite se raccorder sur le nouveau réseau séparatif mis en place le long du chemin de Fontenay. Cette canalisation permet la récolte des eaux des bâtiments situés au Nord du giratoire ainsi que de quelques sacs de route.

Dès lors, selon les travaux envisagés par **eauservice** et conformément au plan à long terme des canalisations (PALT), adopté par la Municipalité en 1985, et en relation avec les équipements déjà réalisés dans ce secteur, le réseau unitaire existant d'évacuation des eaux doit être mis en séparatif. Il convient également de souligner que les canalisations actuelles ne présentent plus une garantie d'étanchéité suffisante du fait du mode de construction adopté à l'époque. C'est pourquoi le service d'assainissement prévoit de remplacer le collecteur existant par un nouveau réseau séparatif d'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Le nouveau réseau projeté par le service d'assainissement empruntera le même tracé que celui prévu par **eauservice** et le service du gaz. Le réseau de récolte des eaux de chaussée sera également renouvelé. Le coût total des travaux prévus par le service d'assainissement s'élève à 330'000 francs.

L'avancement très prononcé des dégradations structurelles de la superstructure routière dues à la forte sollicitation des trolleybus péjore grandement l'aptitude au service de la voirie de ce giratoire, notamment en termes de sécurité pour les deux-roues. Pour cette raison, le service des routes et de la mobilité veut profiter des travaux des réseaux souterrains pour reconstruire de manière définitive ce giratoire qui, rappelons-le est emprunté par la ligne actuelle tl n° 4 et future n° 6 dans le réseau tl 08. Quelques adaptations ponctuelles de géométrie des trottoirs sont également envisagées. Le devis de ces travaux d'entretien routier, y compris les honoraires d'ingénieurs pour les phases d'étude de projet et de direction des travaux, se monte à 600'000 francs. Les services concernés (électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance) se joindront au service des routes et de la mobilité afin de coordonner leurs travaux de fouille dans ce giratoire. Le montant des travaux nécessaire pour cette réalisation viendra en déduction de ceux financés par le préavis relatif à la réfection des collecteurs et au réaménagement de l'avenue du Mont-d'Or, à sortir ultérieurement.

4. Travaux de réfection du trottoir du Grand-Pont, côté UBS « les Portes de St-François »

Le trottoir du Grand-Pont, le long du bâtiment UBS « les Portes de Saint-François » est constitué, d'une part, d'une dalle en porte-à-faux faisant partie de la structure du tablier du pont, et, d'autre part, d'une dalle en porte-à-faux prolongeant la dalle sur la parcelle UBS, agrandissant le trottoir jusqu'à la façade du bâtiment. Lors des travaux de réhabilitation du bâtiment, la partie de dalle sur domaine privé a été renforcée pour répondre aux normes actuelles.

Par contre, sous la structure de trottoir appartenant à la Ville, des conduites de ventilation du bâtiment UBS étaient suspendues, ceci sur la presque totalité de la surface. Le contrôle visuel de la structure était par conséquent impossible jusqu'au démontage très récent de ces conduites. Lors de la réfection de l'étanchéité de la dalle trottoir sur la parcelle UBS, en décembre 2007, la structure côté domaine public a été mise à jour, permettant de constater le mauvais état et l'insuffisance structurelle de cette dalle. Un étayage provisoire a alors été installé sur la partie la plus faible, dans l'attente d'une intervention rapide de renforcement.

La géométrie de la chaussée et des trottoirs de ce tronçon étant susceptible d'évoluer en fonction des décisions relatives au projet des axes forts, l'option a été prise de remplacer la dalle en dessous de la structure actuelle. Ces travaux impliquent un étayage de grande hauteur et des travaux de démolition et de reconstruction importants. A cet effet, un mandat a été attribué au bureau d'ingénieurs civils mandaté pour les travaux de l'UBS nécessaires au renforcement de sa partie de trottoir.

L'aménagement de surface de ce tronçon comprendra le renouvellement de l'étanchéité et du revêtement de finition, ainsi que la pose de bornes destinées à empêcher l'accès des véhicules sur le trottoir.

Le devis estimatif pour ces travaux, y compris les honoraires d'ingénieurs et l'aménagement de surfaces se monte à 550'000 francs.

Ces travaux, d'une durée de trois mois environ, doivent se réaliser au plus tôt, si possible encore ce printemps, pour ne pas perturber la mise en service des locaux actuellement en construction sous les arches 1 à 3 du Grand-Pont.

5. Aspects financiers

5.1 Crédit complémentaire

	Crédit accordé (préavis 2007/47)	Crédit complémentaire	Total
eauservice	5'200'000	820'000	6'020'000
Routes & Mobilité	4'450'000	1'150'000	5'600'000
Assainissement	2'350'000	330'000	2'680'000
Total	12'000'000	2'300'000	14'300'000

Avec ce crédit complémentaire de 2'300'000 francs, le crédit global pour la rénovation et l'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux s'élèvera à 14'300'000 francs pour l'exercice 2008.

La Direction des services industriels, services de l'électricité, du multimédia et du gaz et chauffage à distance financeront quant à eux leurs travaux par leurs crédits des extensions annuelles 2008, respectivement pour 40'000 francs, 30'000 francs et 100'000 francs.

6. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2008/13 de la Municipalité, du 2 avril 2008 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 1'150'000 francs, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2008 destiné à la rénovation et à l'extension de la voirie ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 à raison de 230'000 francs par la rubrique 4201.331 du service des routes et de la mobilité, les intérêts figurant sous la rubrique 4201.290 ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 330'000 francs, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2008 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics pour la réalisation de travaux d'extension du réseau séparatif ;

4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 3 à raison de 66'000 francs par la rubrique 4602.331 du service d'assainissement, les intérêts figurant sous la rubrique 4602.390 ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de 820'000 francs, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2008 destiné à la rénovation et à l'extension du réseau de distribution d'eau potable ;
6. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 5 à raison de 164'000 francs par la rubrique 4700.331 d'**ea**uservice, les intérêts figurant sous la rubrique 4700.390 ;
7. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 5, les subventions qui pourraient être accordées à **ea**uservice par l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre